

## **Projet de résolution concernant la mission, la déclaration de principes et les objectifs du comité des citoyens du Vieux-Québec**

ATTENDU que le Comité de citoyens est un organisme de pression voué à la sauvegarde et à la mise en valeur du morceau de patrimoine mondial que constituent, tel que défini par l'UNESCO, les sections historiques de la Cité de Québec ;

ATTENDU que la mission du CCVQ et son action s'appliquent à l'ensemble du Vieux-Québec (basse-ville et haute-ville) ;

ATTENDU que ses énergies s'axent sur l'harmonisation, dans l'optique d'un ensemble urbain habité et vivant, des fonctions résidentielle, commerciale, administrative, culturelle et touristique.

ATTENDU que la fonction résidentielle contribue à redonner ou maintenir la vie au Vieux-Québec et que celle-ci est indispensable au développement harmonieux et durable de ce quartier de la nouvelle ville ;

ATTENDU que le développement des fonctions commerciales, touristiques et institutionnelles ne devrait pas se faire à l'encontre de l'habitation

ATTENDU que libre de toute attache politique, le CCVQ échange avec tous les intéressés pour promouvoir l'habitation, la qualité de vie des résidents et l'équilibre des différentes fonctions ;

ATTENDU que le portrait de la situation ainsi que le bilan de l'action du CCVQ confirme l'importance et la nécessité de l'existence du CCVQ et commande de réitérer la mission du CCVQ et ses objectifs tel qu'ils sont définis depuis bientôt 30 ans. Toutefois le contexte actuel nécessite la validation d'un modus operandi :

En conséquence, il est recommandé de :

1. Confirmer la mission et les objectifs tel que libellés dans le document intitulé **«Le CCVQ déjà trente ans : un regard sur le passé, le présent et les perspectives d'avenir, 12 octobre 2004»<sup>1</sup>** déposé à la présente assemblée générale.
2. Accepter la déclaration de principe jointe à la présente résolution.
3. Accepter les modes de fonctionnement présentés dans le document cité plus haut en donnant priorité à:
  - la présentation de mémoires aux autorités et tribunes appropriées ;
  - l'information auprès des résidents et intervenants du Vieux-Québec notamment en développant dans les meilleurs délais possibles un site web, en repensant le MURSMURS pour une formule plus attrayante et en stabilisant

---

Ce texte a été rédigé à partir de différents textes produits par des membres du CCVQ au cours des années. Vous y retrouverez plusieurs extraits intégraux.

son financement, ainsi qu'en maintenant le Minimot sous sa forme actuelle, organe d'information strictement réservé aux membres qui pourra être plus volumineux à l'occasion dans l'attente du site web ;

- l'identification d'un porte-parole pour les médias (qui idéalement devrait être le président ou le vice-président) et s'assurant de faire parler du CCVQ dans les journaux conformément aux lignes de communication découlant des mémoires et des positionnements du CA ou de l'assemblée des membres notamment en organisant des points de presse spontané in situ ;
  - développement de réseaux auprès des autorités municipales, des instances représentatives des commerçants et de l'industrie touristique et des interlocuteurs institutionnels principalement par le ou la présidente et le (la) représentant du CCVQ au comité consultatif ;
  - échanges plus fréquents, lorsque le contexte s'y prête, avec les commerçants, les institutions et les autorités touristiques en vue de dégager des zones d'intérêt commun voire des positions communes plutôt que de subir des décisions arbitrées par les autorités municipales suite à différents lobbys ;
  - la préparation d'assemblée spéciale ouvertes à des non-membres sur des sujets d'actualité incluant la présence d'un expert émettant son opinion sur la situation du Vieux-Québec , sur les enjeux, les tendances, les risques et son devenir possible ou idéal (style débat) ;
  - le recrutement de nouveaux membres auquel les membres pourraient être associés.
4. Dans l'éventualité où un Conseil de quartier serait créé en remplacement du comité consultatif actuel, que celui-ci prévoit un plus grand nombre de sièges réservé aux commerçants et aux institutions que ce qui est prévu pour les autres conseils de quartier ceci afin d'assurer un équilibre entre les forces en présence et de réduire l'influence des lobbys individuels et que soit réservé un siège pour le CCVQ au sein de ce Conseil;
5. Mandater formellement le conseil d'administration pour que soit :
- Préparé une lettre demandant à M. L'Allier de respecter ses promesses électorales avant de quitter notamment au regard d'un Vieux-Québec libre d'autobus touristiques pour l'été 2005 (voir résolution du 23 septembre 1999), d'une politique spécifique en matière d'habitation et de services de proximité pour encourager la venue de nouveaux résidents, des réglementations sur le bruit (pas d'amplification) et sur la circulation et d'un moratoire sur les hôtels et les résidences touristiques tant qu'une politique d'habitation n'aura pas été définie. Cette lettre devrait être signée par tous les présidents et les présidentes qui se sont succédés durant les mandats de M. L'Allier.
  - Demandé aux autorités politiques municipales :
    1. d'installer sur les sites faisant l'objet d'un projet ou d'une consultation une affiche indiquant le projet ou la modification au zonage, les objectifs et implications, les dates d'exécution et les informations concernant les consultations à venir ou la personne à contacter pour obtenir de l'information ou encore faire valoir son point de vue et, le cas échéant, l'explication advenant qu'il n'y ait pas de consultations publiques. Cet

affichage devra être installé en tenant compte des délais nécessaires à la convocation d'un référendum.

2. que soit organisé des consultations publiques sur tout projet structurant présenté par l'industrie touristique ou commerciale;
3. d'instaurer un moratoire sur l'implantation de nouveaux hôtels tant qu'un état de situation n'aura pas été présenté publiquement et qu'une politique d'habitation n'aura pas été développée pour le Vieux-Québec ;
4. que soit organisé une soirée d'information publique sur la vision et les politiques de la ville concernant les évènements, l'animation urbaine, les amuseurs publics et le bruit, en fait tout ce qui est relié au festif sur rue ou espace public ;
5. que soit organisé une campagne de promotion en collaboration avec le CCVQ pour sensibiliser les visiteurs du Vieux-Québec aux enjeux en présence.